



ELECTIONS ORDINALES NORMANDIE

Elections normandes : l'enjeu de la territorialité

La fusion des régions doit être accompagnée d'une parfaite représentativité territoriale afin d'assurer la proximité avec les architectes sur l'ensemble du territoire.



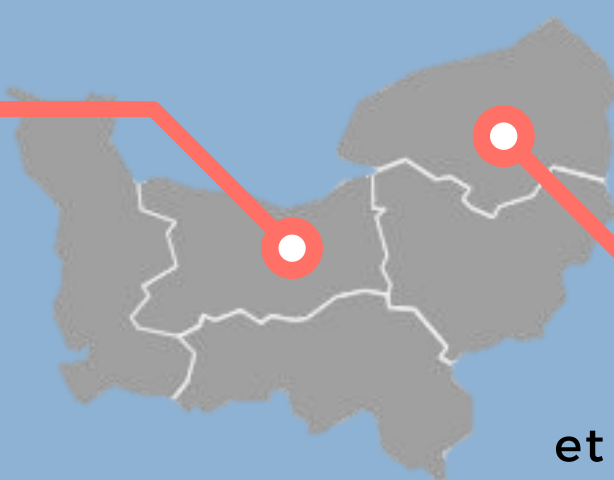
CE QUI VA CHANGER



NOUVELLE RÉPARTITION SELON DEUX PÔLES DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

CAEN

Pôle juridique
et gestion
du Tableau



ROUEN

Pôle formations
et communication

**Deux pôles, pour un objectif :
assurer un service de qualité à chaque confrère et une
représentation de la profession auprès des collectivités,
des institutions et des particuliers sur notre territoire.**



ELECTION PAR SCRUTIN DE LISTES RESPECTANT LA TERRITORIALITÉ

Au moins 3 candidats domiciliés dans 3 départements différents devront figurer sur la même liste (9 candidats au total). Exemple d'une liste complète :



Au-delà de l'obligation réglementaire des listes et des 3 départements, une représentativité la plus large possible est nécessaire pour assurer la vie des pôles et leur efficacité.

Demandez plus d'informations auprès du Conseil de l'ordre
des architectes - 02.35.71.46.88 / 02.31.85.37.29